

PAR COURRIEL

Québec, le 22 août 2024

N/Réf. : 2024-12881

OBJET: Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1)

Madame,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 24 juillet 2024 visant à obtenir une copie des document suivants : « *la population moyenne quotidienne et le taux d'occupation de 2009-2010 à 2012-2013 ainsi que le nombre de décès et le genre des personnes décédées pour les établissements suivants* :

- *L'établissement de Québec côté femmes;*
- *L'établissement de Québec, côté hommes; »*

Afin de répondre à cette demande, nous l'avons divisée de façon suivante, pour l'Établissement de détention de Québec côté femmes et côté hommes de 2009-2010 à 2012-2013 :

- 1- La population moyenne quotidienne
- 2- Le taux d'occupation
- 3- Le nombre de décès
- 4- Le genre des personnes décédées

Pour les points 1 et 2, nous vous transmettons les documents repérés par le Sous-ministériat des services correctionnels (SMSC) qui répondent à votre demande et qui vous sont accessibles entièrement. Veuillez prendre note que les chiffres contenus au tableau du point 2 sont des pourcentages d'occupation.

Pour les points 3 et 4, le SMSC nous mentionne que 11 décès sont comptabilisés entre 2009 et 2013 à l'Établissement de détention de Québec. De ces 11 décès, une femme est répertoriée.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Doriane Bolduc

p. j. Avis de recours en révision

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

PMQI - moyenne quotidienne par établissement
Dont Région = 'Québec-Chaudières-Appalaches'
Période: 2009-2010

Nb	Periode
Établissement	2009-2010
Québec (femmes)	51,7
Québec (hommes)	703,9
Total général	755,6

TOTAL PMQI Région de Québec-Chaudière Appalaches Période de 2009-2013	
Femmes	214,9
Hommes	2768,8

PMQI - moyenne quotidienne par établissement
Dont Région = 'Québec-Chaudières-Appalaches'
Période: 2010-2011

Nb	Periode
Établissement	2010-2011
Québec (femmes)	52,8
Québec (hommes)	659,0
Total général	711,8

PMQI - moyenne quotidienne par établissement
Dont Région = 'Québec-Chaudières-Appalaches'
Période: 2011-2012

Nb	Periode
Établissement	2011-2012
Québec (femmes)	51,8
Québec (hommes)	724,2
Total général	776,0

PMQI - moyenne quotidienne par établissement
Dont Région = 'Québec-Chaudières-Appalaches'
Période: 2012-2013

Nb	Periode
Établissement	2012-2013
Québec (femmes)	58,7
Québec (hommes)	681,6
Total général	740,3

Capacité disponible par établissement
Période: 2009-2010 à 2012-2013

Nb	Periode			
Établissement	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Québec (femmes)	58	58	58	58
Québec (hommes)	710	710	710	622
Total général	768	768	768	680

Taux d'occupation par établissement
Période: 2009-2010 à 2012-2013

Nb	Periode			
Établissement	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Québec (femmes)	112,23	109,87	112,00	98,87
Québec (hommes)	100,86	107,74	98,04	91,24